Informations de base

2007/0156(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013 **Subject** 3.45.20 Statistiques sur les entreprises 6.20 Politique commerciale commune en général 8.60 Législation statistique européenne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	KONRAD Christoph (PPE-DE)	04/09/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	STARKEVIČIŪTĖ Margarita (ALDE)	24/10/2007
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2904	2008-11-18

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Eurostat - Statistiques européennes	ALMUNIA Joaquín

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

19/07/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0433	Résumé
03/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
03/06/2008	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
09/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0240/2008	
09/07/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0343/2008	Résumé
09/07/2008	Résultat du vote au parlement		
18/11/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
16/12/2008	Signature de l'acte final		
16/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		
19/12/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/0156(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/52283

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE402.742	05/03/2008	
Amendements déposés en commission		PE404.682	07/04/2008	
Avis de la commission	BUDG	PE400.623	08/04/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0240/2008	09/06/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0343/2008	09/07/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03663/2008/LEX	16/12/2008	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base législatif	COM(2007)0433	19/07/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)4891	27/08/2008	
Document de suivi	COM(2010)0813	11/01/2011	Résumé
Document de suivi	COM(2011)0859	07/12/2011	Résumé
Document de suivi	COM(2012)0699	27/11/2012	Résumé
Document de suivi	COM(2014)0444	03/07/2014	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2008/1297 JO L 340 19.12.2008, p. 0076	Résumé

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 27/11/2012 - Document de suivi

La Commission présente son troisième rapport concernant la mise en œuvre de la décision n° 1297/2008/CE du Parlement européen et du Conseil relative à un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

Dans le premier rapport, l'accent avait été mis sur les actions lancées et/ou poursuivies dans le cadre des programmes de travail annuels 2009 et 2010. Le deuxième rapport portait sur les principaux résultats obtenus, de même que sur les grandes initiatives prévues au titre du programme de travail annuel 2011, adopté en 2010. Pour l'année 2011, le niveau de mise en œuvre des crédits opérationnels MEETS s'était établi à 97%.

Le présent troisième rapport donne un aperçu des progrès réalisés par les États membres et la Commission (Eurostat) en ce qui concerne la mise en œuvre des activités prévues par le programme MEETS en 2012. Les activités MEETS sont toutes conformes à la stratégie proposée dans la communication de la Commission du 10 août 2009.

Activités annuelles : en 2011, dans le cadre du débat général sur les priorités négatives au sein du système statistique européen (SSE), une réflexion a été menée afin de rationaliser le programme MEETS, ce qui a débouché sur l'intégration d'un certain nombre d'actions MEETS.

Les réseaux de collaboration du SSE, appelés «ESSnets», restent l'un des principaux moyens de réalisation des objectifs du programme MEETS. Ils permettent de développer de nouveaux projets dans le cadre desquels un nombre restreint d'États membres intéressés par un domaine spécifique collaborent activement sur des tâches communes, puis en diffusent les résultats auprès des États membres ne participant pas au projet. Cette méthode permet de mettre à profit les synergies, de limiter les coûts et de partager les meilleures pratiques lors de l'élaboration d'actions spécifiques qui profitent à l'ensemble du SSE.

- Tous les ESSnets fonctionnant dans le cadre du programme MEETS ont été lancés au cours des trois premières années de celui-ci. Le programme de travail annuel pour 2012 a poursuivi les actions entamées par ces ESSnets afin de moderniser les statistiques sur les entreprises et le commerce.
- Par ailleurs, d'autres actions ont été engagées en 2012 en vue d'aider les États membres à atteindre les objectifs relatifs à l'allégement de la charge pesant sur les entreprises, tout en rendant le SSE capable de répondre aux nouveaux besoins en matière d'informations statistiques.

Budget : au total, le budget UE pour le programme de travail 2012 est fixé à près **de 9 millions EUR** et couvre **17 actions annuelles**, ainsi que l'aide technique et administrative nécessaire à la mise en œuvre du programme. Les subventions, accordées par l'intermédiaire des ESSnets ou sous la forme de conventions individuelles (à 82%), restent l'instrument le plus communément utilisé pour financer les actions.

La décision MEETS détaille les actions à financer durant la période couverte par le programme, justifiant ainsi le nombre relativement élevé d'initiatives prises au cours des deux premières années du programme. Toutefois, l'un des résultats de la crise économique et financière de 2008 a été la **«saturation» des possibilités de financement** au sein des INS en raison du manque de ressources humaines.

Par conséquent, il a été nécessaire de **rationaliser le programme** en intégrant certaines initiatives et/ou en accordant la priorité aux **six principaux domaines** organisés sous forme d'ESSnets: i) cohérence des concepts et méthodes; ii) Répertoire Eurogroupes (EGR), qui vise à fournir des cadres d' enquête cohérents et coordonnés pour des statistiques de haute qualité relatives à la mondialisation; iii) profilage des grands groupes d'entreprises multinationaux à structure complexe; iv) établissement de liens entre les microdonnées et entrepôts de données dans la production statistique; v) méthodologie des statistiques d'entreprises; vi) utilisation des données administratives et comptables.

Évaluation : les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- **Les ESSnets, notamment ceux qui ont démarré en 2009 ou début 2010, ont fourni un travail considérable**, notamment en ce qui concerne la méthodologie EGR, le profilage et l'utilisation de données administratives. En ce qui concerne les autres grands piliers du programme MEETS (cohérence des actes législatifs, entrepôts de données et initiatives de mise en relation de données), ces activités sont désormais elles aussi en bonne voie. Si l'année 2011 a été consacrée aux travaux préparatoires, à la mise en place de l'infrastructure de base (lancement des ESSnets, conventions de subventions pluri-bénéficiaires, etc.) et à la création de réseaux d'experts nationaux, **l'année 2012 a déjà permis d' obtenir de premiers résultats pratiques.**
- En outre, le **financement par subventions individuelles** s'est poursuivi, essentiellement en vue d'accompagner les progrès réalisés sur le plan méthodologique et de mettre à l'essai certaines recommandations méthodologiques, mais aussi en vue d'élaborer des outils permettant d' extraire, de transmettre et de traiter plus efficacement les données. Plusieurs résultats sont déjà disponibles, mais la plupart des actions sont encore en cours.

La Commission considère qu'il est important de considérer toutes les actions comme des **initiatives interdépendantes**, de façon à rendre plus efficaces les procédures nationales de collecte de données sur les entreprises et le commerce, ce qui nécessite un engagement à long terme et un suivi constant.

Le rapport 2012 est le dernier rapport annuel du programme MEETS. L'année 2013 sera la dernière année opérationnelle de ce programme. Toutes les actions seront finalisées et l'ensemble des résultats définitifs concrets doivent être disponibles pour le 31 décembre 2013. Par conséquent, le rapport final sur la mise en œuvre du programme MEETS qui doit être soumis au Parlement européen et au Conseil pour le 31 juillet 2014 doit aussi inclure l'ensemble des actions et des résultats de 2013.

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 03/07/2014 - Document de suivi

La Commission a présenté son quatrième et dernier rapport concernant la mise en œuvre d'un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

Après trois rapports portant sur les programmes de travail annuels 2009 et 2010, 2011 et 2012, le présent rapport fournit une évaluation finale de la mise en œuvre du programme MEETS.

Niveau de participation et financement : le rapport montre qu'à la fin de l'année 2013, la majorité des projets avaient été finalisés et que la plupart des résultats escomptés avaient été présentés.

Entre 2009 et 2013, le programme MEETS a accordé des financements à hauteur de **42,5 millions EUR** pour soutenir le développement de plusieurs domaines de statistiques sur les entreprises et le commerce. Le niveau de mise en œuvre des crédits opérationnels du programme au cours de cette période a atteint 87%.

Les réseaux de collaboration du système statistique européen (SSE), appelés «ESSnets», ont été l'un des principaux moyens de réalisation des objectifs du programme MEETS. Au total, 23 des 32 membres du SSE ont participé à au moins un ESSnet financé par le programme MEETS au cours des cinq années visées. Un financement a également été consacré aux conventions de subvention individuelles conclues avec des instituts nationaux de statistique (INS) et à certaines études réalisées par des prestataires externes.

Fin 2013, 28 des 32 membres du SSE avaient participé à au moins une des subventions individuelles du programme MEETS.

Mise en œuvre des objectifs : le programme MEETS a été structuré de manière à atteindre les quatre principaux objectifs suivants (réunissant chacun plusieurs projets):

1) Revoir les priorités et mettre au point des séries d'indicateurs ciblées pour de nouveaux domaines :

- Les résultats d'une étude externe lancée en 2009 ont servi de base aux travaux de l'ESSnet sur la cohérence des concepts et méthodes des statistiques sur les entreprises et le commerce.
- En 2010, le comité du système statistique européen (SSE) a adopté une nouvelle approche stratégique. Les domaines de moindre importance en matière de statistiques sur les entreprises et le commerce ont été identifiés dans le cadre de la révision stratégique annuelle des priorités d'Eurostat. La révision de 2010 a conduit à une rationalisation du programme MEETS et à la fusion de plusieurs actions.
- À la suite de la rationalisation du programme MEETS, des travaux méthodologiques ont été pris en charge par l'ESSnet sur le profilage des grands groupes d'entreprises multinationaux à structure complexe et l'ESSnet sur la mesure des chaînes de valeur mondiales.
- Le programme conjoint d'indicateurs de l'entrepreneuriat (PIE) a été développé en coopération avec l'OCDE afin d'étayer les politiques relatives à l'entrepreneuriat au moyen d'indicateurs décrivant les domaines suivants: «accès au financement», «R&D», «innovation et technologie», «capacités/compétences» et «culture de l'entrepreneuriat».
- L'intégration d'indicateurs obligatoires pour les entreprises innovantes à forte croissance dans le cadre juridique pour la démographie des entreprises employeuses est actuellement en cours de préparation.

2) Aboutir à un cadre simplifié pour les statistiques sur les entreprises :

- L'ESSnet sur la cohérence a présenté des propositions de définitions révisées pour les unités statistiques «entreprise», «groupe d' entreprises», «unité d'activité économique» et «unité d'activité économique au niveau local», ainsi que des règles opérationnelles et un modèle de données, afin d'assurer une mise en œuvre uniforme.
- L'ESSnet a, d'autre part, permis d'élaborer des recommandations pour l'adoption d'une méthode de classification des unités statistiques pouvant s'appliquer de façon comparable dans tous les domaines statistiques, ainsi que des ventilations comparables et une méthodologie pour la population de référence dans le cadre de statistiques sur les entreprises.
- L'objectif du répertoire Eurogroupes (EGR) était de fournir des cadres d'enquête cohérents et coordonnés pour la production de statistiques de haute qualité relatives à la mondialisation, principalement en ce qui concerne les statistiques des filiales étrangères et les statistiques sur les investissements directs étrangers. En 2009, l'ESSnet sur la méthodologie de l'EGR a mis au point sa version 1.0 ainsi que les modalités organisationnelles pour l'échange de données entre Eurostat et les membres du SSE.
- L'ESSnet sur le profilage des grands groupes d'entreprises multinationaux à structure complexe a élaboré une méthodologie et des lignes directrices.
- Enfin, des méthodologies pour les plans d'échantillonnage à l'échelle de l'Union ont été élaborées pour un certain nombre de domaines de statistiques sur les entreprises, tels que les activités liées à l'espace, les statistiques structurelles sur les entreprises de 250 à 499 salariés, les statistiques sortantes sur les filiales étrangères, les investissements et dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et les statistiques culturelles.

3) Soutenir la mise en œuvre d'une méthode plus efficace de production des statistiques sur les entreprises et le commerce :

- Les travaux sur les entrepôts de données et l'établissement de liens entre les données dans la production de statistiques des entreprises ont été réalisés par un ESSnet mis en place en 2010.
- En 2013, les membres du SSE ont développé et établi une série étendue d'indicateurs fondés sur les microdonnées du commerce et des entreprises.
- L'ESSnet sur la mesure des chaînes de valeur mondiales, créé en 2011, a fourni une méthodologie concernant les ensembles de microdonnées liées pouvant servir à analyser l'incidence sur les entreprises de la fragmentation internationale des chaînes de production au niveau, par exemple, des performances économiques, de l'emploi et de la structure des échanges internationaux de biens.
- Un projet concernant l'établissement de liens entre les données relatives à l'utilisation des TIC, à l'innovation, aux statistiques structurelles des entreprises et aux répertoires d'entreprises a été mené entre 2011 et 2013.
- L'ESSnet sur l'utilisation des données administratives et comptables a été lancé en 2009 pour enquêter sur les questions pratiques liées à l' utilisation de ces données en vue de l'élaboration de statistiques sur les entreprises.

4) Moderniser Intrastat : les travaux ont porté sur l'harmonisation des méthodes pour améliorer la qualité dans le cadre d'un système Intrastat simplifié, l'amélioration et simplification de l'échange des données dans Intrastat et l'amélioration de l'utilisation des données administratives [TVA et VIES (système d'échange d'informations sur la TVA)].

Conclusions : le rapport conclut que les avantages du programme MEETS pour l'Union, les États membres et les fournisseurs et utilisateurs des informations statistiques concernées sont **difficiles à quantifier**, car les retours sur investissements ne se feront jour que progressivement dans le temps. Toutefois, sans le programme MEETS, certains États membres auraient investi dans la modernisation des statistiques **sans coordination**, produisant des résultats non comparables avec ceux d'autres États membres, qui auraient alors difficilement pu être pris en compte dans les agrégats européens.

Dans le cadre du programme, plusieurs nouveaux systèmes plus rentables de collecte de données (établissement de liens entre les données existantes et collecte par d'autres moyens que les enquêtes classiques) ont été testés dans différents États membres afin d'élaborer des modèles applicables à tous.

Enfin, dans le droit fil du programme MEETS, Eurostat a entrepris une révision et une intégration fondamentales des statistiques liées aux entreprises via un **cadre juridique commun** régissant la collecte, l'élaboration, la transmission et la diffusion de statistiques sur les activités économiques du secteur des entreprises (RCISE).

Dans le cadre du RCISE, Eurostat vise à **réformer le système Intrastat** au moyen du «paquet sur le commerce international» ou des «statistiques du marché unique» (*Single Market Statistics*, SIMSTAT), une attention particulière étant portée aux petits États membres de l'UE. Cette approche prend en compte le besoin de simplification d'Intrastat et l'amélioration de la qualité des données statistiques correspondantes.

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 07/12/2011 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport concernant la mise en œuvre de la décision n° 1297/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative à un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

Le présent rapport est le second à donner un aperçu des progrès réalisés par les États membres et la Commission (Eurostat) en ce qui concerne la mise en œuvre des activités prévues par le programme MEETS depuis la période de déclaration précédente. Dans le premier rapport, l'accent avait été mis sur les actions lancées et/ou poursuivies dans le cadre des programmes de travail annuels 2009 et 2010. Pour ces deux premières années, le niveau de mise en œuvre des crédits opérationnels MEETS s'était établi à près de 80%. Ce chiffre s'explique essentiellement par la capacité réduite des États membres de prendre part à des projets de l'UE après la crise économique et financière de 2008.

Le second rapport porte sur **les principaux résultats obtenus jusqu'à présent**, de même que sur les grandes initiatives prévues au titre du programme de travail annuel 2011, adopté en 2010.

Les principaux piliers du programme MEETS continuent à être organisés autour de réseaux coopératifs au sein du Système statistique européen (ESS), dénommés «ESSnets». Les huit ESSnets sont désormais opérationnels, le dernier ayant été lancé début 2011. À la suite des efforts entrepris en matière de rationalisation, le programme de travail 2011 prévoit une période d'aide plus longue pour certains de ces ESSnets, sous la forme de subventions pluriannuelles, en lieu et place de subventions annuelles.

En outre, des moyens financiers ont été prévus pour différentes conventions de subventions passées avec des instituts nationaux de statistique (INS) et des contrats ont été conclus pour un certain nombre d'études externes. D'autres projets sont en cours qui n'ont aucune répercussion financière ou qui sont intégrés à d'autres activités.

Au total, **le budget UE pour le programme de travail 2011 est fixé à un peu plus de 11 millions EUR et couvre 19 actions annuelles** ainsi que l'aide technique et administrative nécessaire à la mise en œuvre du programme. Les subventions, accordées par l'intermédiaire des ESSnets ou sous la forme de conventions individuelles, restent l'instrument le plus communément utilisé pour financer les actions (environ 90%).

Le rapport aborde les initiatives et actions menées sous **les quatre principaux objectifs du programme** : 1) Revoir les priorités et mettre au point des séries d'indicateurs ciblées pour de nouveaux domaines ; 2) Aboutir à un cadre simplifié pour les statistiques sur les entreprises ; 3) Soutenir la mise en œuvre d'une méthode plus efficace de production des statistiques sur les entreprises et le commerce ; 4) Harmonisation des méthodes pour améliorer la qualité dans le cadre d'un système Intrastat simplifié.

Le rapport conclut que la décision MEETS donne le détail des actions qui doivent être financées durant la période couverte par le programme, ce qui justifie le nombre assez élevé d'initiatives lancées au cours des deux premières années du programme. Toutefois, l'un des résultats de la crise économique et financière de 2008 a été la «**saturation**» des possibilités financières des INS en raison du manque de ressources humaines.

Par conséquent, **il a été nécessaire de rationaliser le programme** en intégrant certaines initiatives et/ou en accordant la priorité aux **six principaux domaines** organisés sous forme d'ESSnets: i) cohérence des concepts et méthodes, ii) méthodolgie REG (Répertoire Eurogroupes), qui vise à fournir des cadres d'enquête cohérents et coordonnés pour des statistiques de haute qualité relatives à la mondialisation, iii) profilage des groupes d' entreprises multinationaux complexes et de grande taille, iv) entrepôts de données et établissement de liens entre microdonnées dans la production statistique, v) méthodologie des statistiques des entreprises et vi) utilisation de données administratives et comptables.

Les ESSnets qui ont commencé en 2009 ou début 2010 ont fourni un travail considérable, notamment en ce qui concerne la méthodologie REG, le profilage et l'utilisation de données administratives. Pour les autres piliers du programme MEETS (cohérence des actes législatifs, entrepôt de données et initiatives visant à établir des liens entre données), les activités ont porté sur des travaux préparatoires, sur la mise en place des infrastructures de base (lancement des ESSnets, conventions de subvention multibénéficiaires, etc.) et sur la création de réseaux d'experts nationaux.

En outre, **le financement par subventions individuelles s'est poursuivi**, essentiellement en vue d'accompagner les progrès réalisés sur le plan méthodologique et de tester certaines recommandations méthodologiques, mais aussi en vue d'élaborer des outils permettant d'extraire, de transmettre et de traiter plus efficacement les données. Plusieurs résultats sont déjà disponibles, mais la plupart des actions sont en cours.

La Commission estime qu'il est important de **considérer toutes ces actions comme des initiatives interdépendantes**, de façon à rendre plus efficaces les procédures nationales de collecte de données sur les entreprises et le commerce, ce qui nécessite un engagement à long terme et un suivi constant. De nouveaux rapports d'étape seront donc fournis en 2012 et 2013. L'évaluation finale aura lieu début 2014.

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 19/07/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (Programme MEETS) pour la période allant du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2013.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : la Commission européenne s'est engagée à mieux légiférer, à réduire les lourdeurs administratives et à lutter contre la sur-réglementation. Cet engagement était plus spécifiquement axé sur les statistiques dans la Communication de la Commission du 14 novembre 2006 concernant la réduction de la charge des réponses, la simplification et la fixation des priorités dans le domaine des statistiques communautaires (COM (2006)0693).

Les statistiques sur les entreprises et le commerce seront confrontées à des défis majeurs dans les prochaines années: la forte intégration des marchés mondiaux modifie la structure de l'économie et l'intégration européenne progresse. Les statistiques doivent refléter ces tendances et décrire les phénomènes nouveaux. Il convient par ailleurs de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises. Le programme proposé a pour but de réaliser ces objectifs.

CONTENU : les mesures prévues dans le programme MEETS portent sur la production et la diffusion de statistiques sur les entreprises et sur le commerce dans la Communauté européenne. Les objectifs généraux sont les suivants:

- **Objectif 1 - Mettre au point des séries d'indicateurs ciblées et revoir les priorités:** il sera nécessaire de définir d'un commun accord les domaines à présenter. Des séries d'indicateurs ciblées doivent être déterminées en coopération avec tous les acteurs concernés et soutenues par des accords méthodologiques afin de produire des données comparables. Dans un environnement en mutation, non seulement de nouvelles exigences se dessinent, mais l'ensemble des anciennes exigences doit être revu en permanence.
- **Objectif 2 - Aboutir à un cadre simplifié pour les statistiques sur les entreprises :** des efforts doivent être fournis pour mettre en œuvre l' intégration des différentes notions et méthodes. Cette intégration concerne les éléments suivants: la coordination des actes juridiques, l' harmonisation des méthodologies, des efforts visant à approfondir l'intégration des classifications statistiques et à les relier, des efforts visant à approfondir l'intégration des registres des entreprises et des sources connexes ainsi qu'à les relier, l'introduction appropriée des groupes de multinationales dans le registre des entreprises et la mise en place d'un dispositif de déclaration concernant les groupes de multinationales.
- **Objectif 3 - Soutenir la mise en œuvre d'une méthode plus efficace de collecte des données** : l'intégration est nécessaire sur le plan de la collecte et du traitement des données. Le deuxième pilier de la réforme du système de production est le soutien à l'utilisation des données administratives. Les gouvernements collectent un certain nombre de données pour toutes sortes d'objectifs, que ce soit pour des raisons fiscales, dans le cadre de la politique du marché du travail etc. Il serait nettement plus efficace que les instituts de statistique ne soient pas tenus de collecter les mêmes données de leur côté. Il conviendra en particulier de garantir la qualité des données et de veiller à ce que les données qui doivent encore être collectées puissent être obtenues simplement des comptes des entreprises. Enfin, des techniques d' estimation standard doivent être mises au point pour réduire la charge sur les entreprises. Afin de fournir des données comparables, une série de normes et de conventions est nécessaire.
- **Objectif 4 - Moderniser et simplifier les statistiques des échanges de biens entre États membres (Intrastat)** : des simplifications continueront à être apportées au système Intrastat selon les méthodes traditionnelles (seuils, amélioration des TIC, nomenclatures etc.). En outre, le passage à un système à flux unique sera pris en considération. Cela pourrait nettement réduire la charge tout en maintenant les principales informations. L'impact d'un tel changement et sa mise en œuvre dans les États membres devraient aussi faire partie des objectifs du nouveau programme.

L'enveloppe financière proposée pour l'exécution du programme pour la période 2008-2013 est établie à **42,50 Mios EUR.**

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 16/12/2008 - Acte final

OBJECTIF : établir un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

ACTE LÉGISLATIF : Décision 1297/2008/CE du Parlement européen et du Conseil relative à un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

CONTENU : à la suite d'un accord en première lecture avec le Parlement européen, le Conseil a adopté une décision établissant un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le

commerce (programme MEETS).

Le programme MEETS a débuté le 1er janvier 2009 et prendra fin le 31 décembre 2013.

Les **objectifs généraux** du programme MEETS sont les suivants:

- revoir les priorités et mettre au point des séries d'indicateurs ciblées pour de nouveaux domaines (objectif 1);
- aboutir à un cadre simplifié pour les statistiques sur les entreprises (objectif 2);
- soutenir la mise en œuvre d'une méthode plus efficace de production des statistiques sur les entreprises et le commerce (objectif 3);
- moderniser le système de collecte des données sur les échanges de biens entre États membres (Intrastat) (objectif 4).

La Commission présentera au Parlement européen et au Conseil :

- au plus tard le 31 décembre 2010, puis sur une base annuelle jusqu'en 2013, un rapport sur la mise en œuvre du programme;

- pour le 31 juillet 2014 au plus tard, un rapport final sur la mise en œuvre du programme. Ce rapport évaluera, compte tenu des frais encourus par la Communauté, les avantages procurés par les actions réalisées à cette dernière, aux États membres ainsi qu'aux fournisseurs et aux utilisateurs des informations statistiques afin d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés.

L'enveloppe financière pour l'exécution du programme MEETS pour la période **2009-2013** est établie à **42.500.000 EUR**.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 08/01/2009.

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 11/01/2011 - Document de suivi

La Commission présente un rapport concernant la mise en œuvre de la décision n° 1297/2008/CE relative à un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

Le rapport commente les activités menées par les États membres dans le cadre du programme MEETS en liaison avec la Commission (Eurostat), en ce qui concerne les dispositions de la décision MEETS et des décisions connexes de la Commission sur les programmes de travail annuels pour les années 2009 et 2010, tous deux adoptés en 2009. Le projet MEETS suit étroitement les lignes directrices exposées dans la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 10 août 2009 sur une méthode de production pour les statistiques de l'UE: une vision de la prochaine décennie.

Depuis l'adoption de la décision n °1297/2008/CE et l'adoption du premier programme de travail en avril 2009, plus de 25 projets ont été lancés pour les quatre objectifs MEETS. Des **progrès importants** ont été obtenus dans la mise en place de réseaux coopératifs qui réalisent des activités dans les **six domaines** principaux suivants:

- cohérence des concepts et des méthodes,
- profilage des groupes d'entreprises multinationaux complexes et de grande taille,
- établissement de liens entre les microdonnées et entrepôts de données pour la production statistique,
- établissement de liens entre les microdonnées sur l'usage des TIC,
- méthodologie des statistiques modernes sur les entreprises et
- utilisation de données administratives et comptables.

En outre, plusieurs projets ont été lancés en vue de favoriser l'élaboration et la mise en place du **répertoire EuroGroups** dans les États membres. Il faut noter que les États membres ont une capacité d'absorption limitée en ce qui concerne les activités de coordination supplémentaires liées aux réseaux.

L'ensemble des études qui ont été réalisées et finalisées seront évaluées en coopération avec les principaux intervenants au sein des services de la Commission et des États membres. Les méthodologies développées feront l'objet d'essais pilotes. L'identification des domaines de moindre importance sera davantage intégrée dans la stratégie d'ensemble d'Eurostat en matière de fixation des priorités. Cette stratégie repose sur la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant la réduction de la charge des réponses, la simplification et la fixation des priorités dans le domaine des statistiques communautaires.

Des **financements** adéquats de l'UE ont été garantis par deux programmes de travail adoptés par la Commission afin d'aider les États membres à atteindre les objectifs en ce qui concerne l'allégement de la charge pesant sur les entreprises et d'aider le système statistique européen à répondre aux nouveaux besoins d'informations statistiques. **Trente et une subventions, représentant au total 13,5 millions EUR**, ont été cofinancées et treize études externes, pour un montant total de 1,5 million EUR environ, ont été sous-traitées. En outre, des ateliers et des task forces ont été financés afin de mettre au point les actions.

En raison de leur complexité, l'ensemble des actions seront poursuivies et des données plus détaillées sur les progrès réalisés seront fournies dans le cadre des rapports annuels qui continueront à être élaborés jusqu'en 2013.

Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce, Programme MEETS 2009-2013

2007/0156(COD) - 09/07/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 664 voix pour, 10 voix contre et 15 abstentions, une résolution législative modifiant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à un programme pour la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Christoph **KONRAD** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des affaires économiques et monétaires.

Les principaux amendements - adoptés en 1ère lecture de la procédure de codécision - sont le résultat d'un compromis négocié entre le Parlement européen et le Conseil :

Durée : le programme MEETS débutera le 1er janvier 2009 et prendra fin le 31 décembre 2013.

Objectifs : le programme a pour objectifs de :

a) de revoir les priorités et mettre au point des séries d'indicateurs ciblées pour de nouveaux domaines; (objectif 1) ;

b) d'aboutir à un cadre simplifié pour les statistiques sur les entreprises (objectif 2);

c) de soutenir la mise en œuvre d'une méthode plus efficace de production de statistiques sur les entreprises et le commerce; (objectif 3) ;

d) de moderniser le système de collecte des données sur les échanges de biens entre États membres (ci-après dénommées Intrastat); (objectif 4).

Actions : les actions au titre de l'objectif 1 incluent l'identification des domaines de moindre importance. Dans ce contexte, l'annexe amendée précise que dans un monde en évolution, il y a lieu de procéder régulièrement à la révision des besoins statistiques, sachant que de nouveaux besoins se font sentir, mais que d'autres perdent de leur importance et deviennent même obsolètes. C'est pourquoi il y a lieu de procéder régulièrement à la révision des priorités, en étroite coopération avec les États membres, afin d'identifier les domaines et les variables ayant perdu leur caractère prioritaire et pouvant par conséquent disparaître des exigences juridiques. Ces révisions, qui visent à simplifier les exigences statistiques et à réduire la charge des réponses, peuvent nécessiter des études externes à lancer par la Commission.

S'agissant de l'élaboration de nouveaux domaines, l'Annexe précise que dans un environnement économique en mutation, il est important de définir des domaines statistiques prioritaires, tels que le commerce des services, la mondialisation et le monde des entreprises, et de convenir, au niveau communautaire, d'une série d'indicateurs ciblée pour chacun d'entre eux. Les statistiques doivent être élaborées efficacement et être comparables. Pour cette raison, elles doivent être modernisées dans le respect le plus strict du principe de cohérence et de comparabilité des données pour les périodes concernées. Des travaux doivent donc être menés dans le cadre du système statistique européen afin d'obtenir des définitions harmonisées de caractéristiques et d'indicateurs nouvellement identifiés.

Evaluation : la Commission présentera au Parlement européen et au Conseil, avant le 31 décembre 2010, puis sur une base annuelle jusqu'en 2013, un rapport sur la mise en œuvre du programme.